



RÈGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES

2026

LES ATELIERS DE PARIS // Incubateur de projets d'activités



Créé en 2006, l'incubateur Les Ateliers de Paris est dédié au **développement des entreprises de création dans les secteurs du design, de la mode et des métiers d'art** qui allient créativité, innovation et engagements. L'incubateur Les Ateliers de Paris est l'un des volets de la politique municipale de soutien aux métiers de la création, secteur d'activité significatif pour Paris en matière de développement économique et d'emplois, de dynamisme culturel et touristique, de revitalisation des quartiers et de rayonnement international.

Le design, la mode et les métiers d'art sont des leviers essentiels de transformation au sein de notre société – qu'il s'agisse de créer de nouveaux imaginaires, de concevoir de nouveaux usages ou de répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Ainsi, **la Ville de Paris souhaite soutenir l'émergence de projets engagés et favoriser une économie soucieuse de ses impacts** : mode responsable, nouveaux usages et nouveaux matériaux, innovation et hybridation des savoir-faire, fabrication locale, nouveaux modèles économiques.

SOMMAIRE

- 1 OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURES
- 2 LES CANDIDATS - Conditions de participation
- 3 ÉTAPES DE SÉLECTION ET DÉSIGNATION DES LAURÉATS
- 4 CONFIDENTIALITE ET DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Calendrier

Appel à candidatures > du 18 février au 16 avril – 17h

Jury > 27 et 28 mai

Intégration incubateur > septembre - décembre



OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURES

1

Le présent appel
à candidatures s'adresse
aux professionnels
des métiers de création

Sont concernés...

- **les métiers d'art** (voir la liste des métiers d'art, fixée par l'arrêté du 24 décembre 2015

[Les métiers d'art | Institut pour les Savoir-Faire Français](#))

- la **mode** (vêtements et accessoires), ayant a minima déjà débuté la commercialisation d'une collection ou d'un ensemble de pièces
- **le design** (graphique, de service, produit, industriel, set design, scénographie, culinaire...)



OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURES

1

L'incubateur Les Ateliers de Paris comprend, pour une durée d'un an renouvelable une fois, un accompagnement personnalisé avec des professionnels pour développer son activité et la mise à disposition d'un local.

Qu'est-ce que l'incubateur ?

Un **accompagnement personnalisé** :

- un accès illimité à l'équipe du Bureau du Design de la Mode et des Métiers d'Art (BDMMA) ;
- **six rendez-vous individuels** par année de résidence avec des consultants experts (communication, positionnement stratégique, gestion, recherche de financement, juridique, export, développement wholesale...) ;
- **des formations gratuites.**

Le **développement de son réseau** :

- l'intégration au réseau des Ateliers de Paris ;
- des temps d'échanges collectifs ;
- des rencontres avec des professionnels du secteur.

La **visibilité et la communication** :

- la promotion via la communication du BDMMA : fiche résident, visibilité site internet, promotion newsletter, réseaux sociaux, journées portes ouvertes ;
- la participation à des événements du secteur.

La **mise à disposition d'un local*** :

- ateliers individuels ou espaces de travail partagés ;
- de 10 à 26 m² ;
- mis à disposition 24/24 ;
- ateliers vides sans point d'eau ;
- accès à des salles de réunion et de rendez-vous.

**Pour des raisons de sécurité et d'adaptabilité, les ateliers ne peuvent accueillir toutes les activités. Il vous revient de vous renseigner auprès du BDMMA pour vérifier que votre activité pourra être accueillie au sein de l'incubateur.*



OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURES



1

Tarif de l'incubateur

Le tarif mensuel de l'incubateur est calculé sur deux variables :

- la **surface réelle** mise à disposition de chaque résident, sur la base d'un prix au m² :
 - > dans l'open-space et les ateliers partagés : 6 € la première année et 11 € la seconde
 - > en atelier individuel fermé : 9 € la première année et 16 € la seconde
- complété par un **coût d'incubation** mensuel de 125 € par personne.

La fourchette de prix varie de 197 € à 436 € la première année de 257 € à 677 € la seconde année.

Les nouveaux associés dans les projets en cours de séjour pourront être amenés à bénéficier ou non de l'accompagnement (forfait de 125 €).

Le coût comprend également :

- les charges (eau, électricité, accès internet, entretien des locaux) ;
- la mise à disposition des espaces communs, espaces de restauration et de la galerie d'exposition ;
- les matériels photo et reprographie, d'exposition ;
- les abonnements aux revues spécialisées ;
- les accès aux services de partenaires : Copryce B2B (Alliance Française du Design), IPOCAMP, Eyes on Talent, Institut Français de la Mode, etc. ;
- le soutien dans la recherche de locaux à l'issue de la résidence.

LES CANDIDATS

Conditions de participation

2

L'incubateur Les Ateliers de Paris s'adresse

- aux personnes majeurs
- aux personnes diplômées des écoles d'arts appliqués, de mode et de design (en France ou à l'étranger) ;
- aux personnes en reconversion professionnelle ayant suivi une formation en arts appliqués, mode ou design ;
- aux porteurs d'un projet de création d'entreprise notamment bénéficiaires d'un CAPE / Contrat d'appui au projet d'entreprise (Couveuse d'entreprise ou Coopérative d'activité et d'emploi)

Ou

- aux adhérents d'une coopérative d'activité et d'emploi ;
- aux entrepreneurs individuels (micro entreprise, EIRL, personnes sous le régime social d'artiste-auteur
- aux sociétés créés à partir de 2022 (EURL, SARL, SAS).

Sont exclus de toute candidature

- les entreprises ayant déjà été résidentes de l'incubateur Les Ateliers de Paris ;
- les porteurs de projet ayant déjà présenté leur candidature 2 fois devant le jury de sélection pour l'incubateur Les Ateliers de Paris



LES CANDIDATS

Conditions de participation



2

L'entreprise ou le projet d'entreprise peut être porté par plusieurs personnes, dans ce cas il convient de ne déposer qu'une seule candidature.

Engagement des candidats

Les candidats s'engagent, s'ils sont sélectionnés à :

- s'inscrire dans un processus d'accompagnement pour développer leur activité ;
- dédier au moins les 3/4 de leur temps au développement du projet pour lequel ils ont été sélectionnés en étant présent au sein de l'incubateur ;
- participer aux actions de formations et aux actions communes ;
- participer à la vie au sein de l'incubateur, au respect des lieux et à la propreté des espaces utilisés, notamment les espaces communs ;

ÉTAPES DE SÉLECTION ET DÉSIGNATION DES LAURÉATS

3

Les candidatures doivent être déposées via la plateforme dédiée ([ici](#)) accompagnées des éléments suivants :



- un dossier de candidature rempli et signé ([lien téléchargement](#)) ;
- un document pdf rassemblant des photos des créations/réalisations (max 4 Mo) ;
- un document pdf rassemblant des articles de presse (le cas échéant) ;
- une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, Passeport et Titre de séjour pour les personnes étrangères) si la candidature est collective, joindre pour chacun des membres ;
- un avis SIRENE ou extrait Kbis récent (le cas échéant).

ÉTAPES DE SÉLECTION ET DÉSIGNATION DES LAURÉATS



3

Dépôt des candidatures

Le présent appel à candidatures est ouvert
du **18 février au 16 avril 2026 à 17h**

Présélection des dossiers finalistes

A l'issue de l'appel à candidatures, une première
sélection sera effectuée suite à l'examen des
dossiers par un comité d'experts.

Les résultats seront communiqués mi-mai par mail
exclusivement.

Jury de sélection

Les candidats présélectionnés seront invités à
présenter leur projet devant un jury, en présentiel,
qui se tiendra **les 27 et 28 mai 2026** aux Ateliers de
Paris.

Composition du comité d'experts et du jury
Le comité d'experts ainsi que le jury sont
composés de personnalités qualifiées des secteurs
de la mode, du design et des métiers d'art.

Critères de sélection

les critères évalués lors de la présélection puis lors
du jury sont les suivants :

- la richesse créative du candidat, la singularité du
projet ;
- la qualité de réalisation, de fabrication et la
maîtrise des savoir-faire ;
- l'innovation, les engagements environnementaux
et sociaux du projet ;
- le potentiel économique du projet ;
- la motivation des porteurs de projets à être
accompagnés dans leur développement
- la motivation à s'insérer dans un collectif

La décision du Comité d'admission est acquise à la
majorité des membres présents.

Le Comité d'admission a la faculté de ne pas
attribuer de place au sein de l'incubateur s'il
estime qu'aucune des candidatures présentées ne
remplit les conditions.

CONFIDENTIALITE ET DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

4

Les membres du jury, les organisateurs et les personnes ayant accès aux dossiers déposés s'engagent à garder confidentielles, toutes les informations relatives aux projets.

Cependant, les données collectées font l'objet d'un traitement informatique et sont utilisées par les organisateurs pour la gestion du dossier du candidat.

Il appartient aux candidats de prendre eux-mêmes toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de leurs droits en matière de propriété intellectuelle.



REUNION D'INFORMATION

mercredi 18 mars à 17h30 – Visio

[Lien de connexion](#)

ID de réunion : 341 100 483 295 63

Code secret : FJ6Xs6u6



CONTACT INFORMATIONS

guillaume.maciejewska@paris.fr

Suivez-nous !



@bdmma.paris

www.bdmma.paris

Newsletter mensuelle